



## RAPPORT

### CLASSEMENT ANTIGRAFFITI SELON NF F 31-112 DE LA PEINTURE POUDRE « SERIE UB ANTIGRAFITTI »

- SOCIÉTÉ ADAPTA COLOR -

DOC046570-00 / MES018136

La commercialisation de nos prestations est assurée par :



1 boulevard Saint-Martin – 75003 Paris France  
Tel. +33 (0)1 44 61 93 20 – Fax +33 (0) 1 44 61 93 21  
[contact@eurailtest.com](mailto:contact@eurailtest.com) – <http://www.eurailtest.com>

# AGENCE D'ESSAI FERROVIAIRE

21, avenue du Président Allende  
 F - 94407 Vitry sur Seine CEDEX – France  
 affaire.aef@sncf.fr  
 TEL : +33 (0)1 47 18 84 11 / FAX : + 33 (0)1 47 18 84 00

## Laboratoire Matériaux - Environnement - Structure

### Destinataire :

**Société ADAPTA COLOR**  
 A l'attention de M. Mathieu DUTHEIL

## CLASSEMENT ANTIGRAFFITI SELON NF F 31-112 DE LA PEINTURE POUDRE « SERIE UB ANTIGRAFITTI »

### - SOCIÉTÉ ADAPTA COLOR

#### Résumé :

Le comportement au graffiti selon la méthode B de la NF F 31-112, permet de classer le Vernis UB0003 Antigraffiti selon les propriétés suivantes :

- Essais d'agressivité : bonne résistance face à l'agressivité des produits de nettoyage. Pour tous les produits de nettoyage testés le résultat est BON en exposition pendant 30 min, 2h, 24h.
- Essais d'efficacité :
  - US226 en gel : 100% Encres / 100% Feutres / 97,2% Peintures
  - Bondérite 300 : 97,2% Encres / 100% Feutres / 100% Peintures
  - Bondérite 500 : 100% Encres, Feutres et Peintures
  - Bondérite 1302 : 97,2% Encres / 100% Feutres / 94,4% Peintures
  - Socostrip T4210 : 100% Encres / 93,8% Feutres / 94,4% Peintures

#### Elaboration du rapport

##### Rédacteur

Nom : Pauline LOUVION  
 Fonction : Chargée de prestation

##### Vérificateur

Nom : Grégory SAINT AYES  
 Fonction : Responsable de centre de compétence

#### Approbation du rapport

Nom : Jean-Luc TRANCART  
 Fonction : Responsable du Pôle

#### Avertissement :

Les résultats présentés dans ce document ne se rapportent qu'aux produits soumis à l'essai, suivant les conditions indiquées dans son contenu.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.